

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUIN 2013

Délibération n° D-2013-223

Foire Exposition - Subvention exceptionnelle au budget annexe

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/05/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 10/06/2013

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Amaury BREUILLE

Direction Finances et Marchés publics

Foire Exposition - Subvention exceptionnelle au budget annexe

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2,

Vu la délibération n°D-2012-507 du 15 octobre 2012 (délibération fixant les tarifs de la foire exposition au titre de l'année 2013)

Dans le budget primitif 2013, voté par l'assemblée municipale, le 21 décembre 2012, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 376 000 €. Toutefois, l'attribution de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

Les tarifs de la foire exposition annuelle de la Ville de Niort se situent, pour l'année 2013, à cinq euros, hors tarifs réduits. Or, les principales foires expositions annuelles des villes alentours ont un niveau tarifaire moindre (Poitiers) ou équivalent (La Rochelle).

L'intérêt public communal à disposer d'une foire exposition annuelle est indéniable car elle attire une population régionale et nationale grâce à son contenu et à ses modalités d'accès tarifaires modérées.

Dès lors, il est nécessaire de préserver une certaine modération des tarifs d'accès à la foire exposition de Niort afin de demeurer dans la moyenne tarifaire régionale de tels évènements.

L'existence de la foire passe donc par le maintien des tarifs actuels de la foire exposition de Niort qui se situent déjà dans la moyenne, si ce n'est au dessus, des tarifs régionaux.

De ce fait, le budget annexe ne peut être équilibré sans une subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, en l'absence de cette délibération spécifique, le Trésorier principal a rejeté le mandat d'attribution de la subvention qui était prévue au titre de l'année 2012.

Dans ce contexte il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle au profit du budget annexe Foire Exposition pour un montant de 376 000 € au titre de l'année 2013 et pour un montant de 364 940,86 € au titre de l'année 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Foire Exposition :

- d'un montant de 364 940,86 € au titre de l'exercice 2012.

- d'un montant de 376 000,00 € au titre de l'exercice 2013.

Cette subvention est fixée au niveau strictement nécessaire afin de maintenir un niveau tarifaire demeurant dans la moyenne des tarifs régionaux des événements équivalents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN